



CHECKLIST IMPRIMABLE

Avant de planter la tente : le contrôle express

Utilisez cette fiche avant toute nuit en pleine nature. Elle vous aide à vérifier le lieu, les règles applicables et la manière de limiter votre impact.

Au sommaire

1. Vérifier le lieu envisagé
2. La méthode de vérification en quatre étapes
3. Identifier votre situation
4. Les contrôles juste avant de s'installer
5. Si le doute subsiste

1. Vérifier le lieu envisagé

Identifier le statut du terrain

Terrain privé, forêt, parc, réserve, commune ou autre espace réglementé.

Demander l'accord du propriétaire si nécessaire

Un terrain privé nécessite l'accord du propriétaire.

Rechercher une interdiction locale

Consulter les arrêtés municipaux ou préfectoraux applicables.

Lire le règlement du site naturel

Parc national, réserve naturelle, forêt ou site protégé peuvent avoir des règles spécifiques.

Vérifier les panneaux sur place

Ils peuvent préciser une interdiction, un périmètre ou une période particulière.

CAMPING EN PLEINE NATURE : 3 SITUATIONS, 3 RÉFLEXES

 CAMPING SAUVAGE	 BIVOUAC	 STATIONNEMENT NOCTURNE
		
 CARACTÉRISTIQUES Tente, véhicule aménagé ou équipements installés hors d'un emplacement prévu	 CARACTÉRISTIQUES Installation légère, temporaire et généralement limitée à une nuit	 CARACTÉRISTIQUES Repos à l'intérieur d'une voiture, d'un van ou d'un camping-car
 VIGILANCE Présence prolongée, mobilier extérieur, auvent ou branchements	 VIGILANCE Règles particulières du parc, de la réserve ou de la commune	 VIGILANCE Panneaux, arrêté local, durée autorisée et équipements déployés
 RÉFLEXE Vérifier le statut du terrain et obtenir l'accord du propriétaire si nécessaire	 RÉFLEXE Consulter le règlement et démonter complètement l'installation au matin	 RÉFLEXE Utiliser une aire dédiée si le stationnement libre est incertain

INFOGRAPHIE Comparaison entre camping sauvage, bivouac et stationnement nocturne en France.

CAMPING SAUVAGE EN FRANCE

LES PRINCIPAUX POINTS À VÉRIFIER AVANT DE VOUS INSTALLER



PRINCIPE ESSENTIEL
Les règles varient selon le lieu,
le règlement et les restrictions temporaires.

1 LITTORAL ET DUNES

- Le camping est souvent interdit sur le domaine public maritime (plages, dunes, bords de mer).
- Des arrêtés municipaux peuvent réglementer ou interdire le camping sur le littoral.
- Respectez les espaces naturels sensibles et la faune/flore locales.

À VÉRIFIER
Arrêtés municipaux et préfectoraux en vigueur dans la commune.

2 SITES CLASSÉS ET ABORDS DE MONUMENTS

- Le camping est interdit dans les sites classés et à proximité immédiate des monuments historiques.
- Des périmètres de protection peuvent s'étendre sur plusieurs centaines de mètres.
- Des règles spécifiques existent selon chaque site.

À VÉRIFIER
Périmètres de protection et règlements locaux du site concerné.

3 PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES NATURELLES

- Le camping est en général interdit dans les cœurs de parcs nationaux et dans les réserves naturelles.
- Seuls les bivouacs peuvent être autorisés dans certains secteurs, à des conditions précises.
- Renseignez-vous sur les zones autorisées et les modalités.

À VÉRIFIER
Réglementation de l'établissement gestionnaire (parc ou réserve).

4 FORÊTS ET SECTEURS SOUMIS AU RISQUE D'INCENDIE

- Le camping peut être interdit en forêt ou réglementé en période de risque d'incendie.
- L'accès à certains massifs ou forêts peut être restreint ou interdit.
- Respectez les consignes locales et les interdictions temporaires.

À VÉRIFIER
Arrêtés préfectoraux et cartes de risque incendie (niveau du jour).



À RETENIR

Le camping sauvage n'est pas interdit partout en France, mais il est encadré. Informez-vous toujours avant votre installation.

OÙ ET COMMENT VÉRIFIER ?



MAIRIE

Consultez les arrêtés municipaux en mairie ou sur le site de la commune.



PRÉFECTURE

Vérifiez les arrêtés préfectoraux et les réglementations en vigueur.



SITES OFFICIELS

Consultez les sites des parcs nationaux, réserves naturelles et gestionnaires d'espaces protégés.



RISQUE INCENDIE

Informez-vous chaque jour sur le niveau de risque et les éventuelles restrictions.



RESSOURCES UTILES

Visitez les sites officiels :
• gouvernement.fr
• georisques.gouv.fr
• ONF.fr (forêts)
• sites des parcs et réserves



BONNES PRATIQUES

Installez-vous discrètement et pour une nuit seulement.



Respectez la nature : ne laissez aucune trace.



Ne faites pas de feu et évitez les nuisances.



Respectez les habitants, les lieux et la tranquillité.



SANCTIONS POSSIBLES

Le non-respect de la réglementation peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à **1 500 €**. D'autres sanctions peuvent s'appliquer selon les cas.



S'INFORMER, C'EST PROTÉGER LES LIEUX... ET PROFITER SEREINEMENT DE LA NATURE.



LA NATURE EST NOTRE BIEN COMMUN, PRÉSERVONS-LA.

INFOGRAPHIE Les zones sensibles et les informations à vérifier avant une installation.

2. La méthode de vérification en quatre étapes



1 Commencer par la mairie

Vérifiez les arrêtés municipaux et les règles locales de stationnement du secteur.

2 Consulter la préfecture

Recherchez les restrictions départementales, notamment celles liées au risque d'incendie.

3 Contacter le gestionnaire du site

Demandez le règlement en vigueur pour un parc, une réserve, une forêt ou un autre espace naturel.

4 Recouper les informations

Un office de tourisme, un guide ou une carte communautaire peut orienter vos recherches, mais ne remplace pas une source officielle.

3. Identifier votre situation

Situation	Ce qui la caractérise	Point de vigilance	Réflexe prudent
Camping sauvage	Tente, véhicule aménagé ou équipements installés hors d'un emplacement prévu	Présence prolongée, mobilier extérieur, auvent ou branchements	Vérifier le statut du terrain et obtenir l'accord du propriétaire si nécessaire
Bivouac	Installation légère, temporaire et généralement limitée à une nuit	Le parc, la réserve, le massif ou la commune peut l'interdire ou l'encadrer	Consulter le règlement précis du site avant l'installation
Stationnement nocturne	Véhicule garé pour y dormir, sans installation extérieure apparente	Les règles de stationnement restent applicables	Vérifier les arrêtés et ne pas déployer d'équipement extérieur sans autorisation

4. Les contrôles juste avant de s'installer

■ L'absence de panneau d'interdiction ne constitue pas, à elle seule, une autorisation.

■ Un auvent, des chaises, des branchements ou un équipement extérieur peuvent faire basculer un simple stationnement vers une occupation de camping.

■ Le règlement applicable peut être différent d'un lieu voisin : ne transposez pas une information trouvée ailleurs.

■ La durée, le volume du matériel et l'occupation de l'espace extérieur peuvent changer la qualification de la situation.

■ Les restrictions peuvent être temporaires en cas d'incendie, de manifestation, de travaux ou de protection saisonnière de la faune.

! Feu et réchaud : ne pas improviser

Les feux et les réchauds sont soumis à des restrictions variables. En période de risque incendie, une solution sans flamme peut devenir nécessaire. Vérifiez les consignes locales avant le départ et sur place.

5. Si le doute subsiste

☐ **Renoncer à l'installation envisagée**
Un doute sur le lieu ou la règle doit conduire à la prudence.

☐ **Chercher un emplacement aménagé**
Privilégier une solution légale lorsque le camping sauvage ou le bivouac ne sont pas clairement autorisés.

☐ **Conserver la trace de la vérification**
Notez le règlement consulté, la date de vérification et les consignes reçues.

☐ **Respecter les consignes du gestionnaire**
Les règles locales et temporaires peuvent compléter le cadre général.

Cette fiche synthétise les principes de l'article et ne remplace pas la consultation des textes, arrêtés et règlements en vigueur sur le lieu concerné.